



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'association Pétanque Loisir Détente du 7 janvier 2025

Le mardi 7 janvier 2025, à 18 heures 30, les membres de l'association Pétanque Loisir Détente se sont réunis à la salle des fêtes de Surzur en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents et représentés. Soit 35 présents et 6 représentés

L'Assemblée était présidée par Monsieur Christophe VOISIN, président de l'association et en présence des membres du bureau directeur composé de :

- Jocelyne DARDEVET, trésorière
- Jocelyne CHAMBEURLANT, secrétaire

Membres actifs :

- Annie GRISE
- René DOUCHY
- Gaspard GUCCIARDI
- Dominique MARLOT

Conformément aux statuts, aucun quorum n'étant indiqué, l'assemblée générale peut avoir lieu.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Rapport moral et financier
- Approbation du budget
- Présentation des projets 2025
- Cotisations 2025
- Questions diverses
- Règlement des cotisations

Le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral :

Le Président tient à remercier l'ensemble des adhérents pour leur présence et l'intérêt qu'ils portent aux activités et au développement de l'association.

Il rappelle qu'en 2023 la fin du mandat des membres du bureau arrivant à échéance, un nouveau bureau avait été élu lors de l'assemblée générale du 9 janvier 2024 pour une durée de 3 ans, rééligibles indéfiniment, comme le précise notre statut.

Durant l'année 2024, l'association comptait 76 adhérents à jour de leur cotisation, contre 74 en 2023.

Durant le forum des associations du 7 septembre 2024, 3 nouveaux adhérents nous ont rejoints.

En matière de communication, le site internet est toujours mis à jour et est alimenté régulièrement avec des articles, photos et vidéos.

Le président rappelle que la page Facebook est mise à jour régulièrement. Les adhérents sont invités à aller les consulter.

Jocelyne prend la parole pour informer les adhérents d'un problème rencontré avec la plateforme Eklablog qui avait été mis en place par l'ancien bureau de l'association.

L'apparence du blog a changé sans que nous ayons été informé. Eklablog a évolué vers une nouvelle interface d'administration et de portail avec un nouvel outil.

Un nouveau site internet est en préparation.

Elle rappelle qu'un groupe WhatsApp a été mis en place.

Durant l'année 2024, un concours de pétanque a eu lieu le 21 avril avec 46 équipes inscrites. Un concours le 12 mai avec 42 équipes et un autre le 16 juin avec 32 équipes.

Comme les autres années un concours au profit du Téléthon a été organisé le 6 octobre sur la journée.

L'après-midi, 2 équipes de la boucherie RICHARD ont représenté les commerçants. Cette année nous ont rejoint une équipe représentant les pompiers de Surzur. Et Madame le Maire a de nouveau répondu présent.

Les frais d'inscriptions et dons déposés dans l'urne, ont été verser au Téléthon, soit un total de 300€.

La participation pour cette année était à la baisse par rapport aux autres années.

Nous avons également organisé notre concours et repas réservé aux adhérents. 37 personnes étaient présentes au repas et 20 personnes ont participé au concours. Nous avons passés une belle journée. Chacun d'entre vous avez reçu un petit cadeau.

Avant de présenter les projets de 2025, le président laisse la parole à Jocelyne DARDEVET la trésorière afin de présenter le bilan financier et il informe que nous procéderons à l'approbation des comptes annuels.

- Approbation du rapport moral à l'unanimité par l'ensemble des adhérents.

Rapport financier :

Le bilan financier est présenté par la trésorière Jocelyne DARDEVET et le détail est disposition de l'ensemble des membres de l'association.

BILAN FINANCIER

DEPENSES		RECETTES	
Fournitures administratives ^①	89,36 €	Cotisations	931,00 €
Frais manifestations ^③	8 081,39 €	Recettes concours et manifestations	7 758,79 €
Assurance ^④	72,08 €	Divers	6,23 €
Vêtements ^⑤	0,00 €	Subvention	200,00 €
Petits matériels ^②	453,92 €		
Téléphone ^⑥	24,00 €		
TOTAL	8 720,75 €	TOTAL	8 896,02 €
RESULTAT ANNUEL		175,27 €	
Report cumulé année N-1(dont compte titre 30.60€)		7 041,98 €	
RESULTAT CUMULÉ		7 217,25 €	

- Approbation du bilan financier à l'unanimité par l'ensemble des adhérents.

Avant de vous présenter les projets 2025, le président informe que Gaspard a présenté sa démission en qualité de membre actif. Il se retire donc de la table.

Comme prévu dans notre statut, le Conseil d'Administration est composé de 4 à 10 membres.

A ce jour, l'association compte 6 membres dont 3 faisant partis du bureau.

Le président demande si des personnes souhaitent se joindre à nous pour renforcer notre équipe.

Christelle TORLAY, après avoir demander des informations sur le rôle du membre actif, souhaite se présenter.

Elle est élue à l'unanimité.

Projet 2025 :

Le président tient tout d'abord signaler que les travaux de la plaine de sports ont pris du retard. Par conséquent les terrains de pétanque ne pourront pas être terminés comme prévu.

Les travaux de l'aménagement de l'accès à l'aire de camping-car et du parking des terrains de football sont en cours et nous ne pouvons plus jouer sur une partie de nos anciens terrains.

En attendant l'entreprise en charge des travaux doit reculer les poteaux bétons qui sont en bout des terrains qui sont sur les côtés du terrain de football, entre le 6 et 13 janvier 2025. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Pour 2025 nous avons prévu :

- Concours ouverts à tous :

Lors de la réunion de bureau du 13 décembre il a été décidé de prévoir 5 concours les samedis après-midi 26 avril, 17 mai, 28 juin, 19 juillet et 27 septembre. Si les travaux ne nous permettent pas de pouvoir faire celui du 26 avril nous ferons un concours le 11 octobre.

- Repas et concours des adhérents de l'association le dimanche 14 septembre sur la journée.

Il fait part qu'il n'a pas été prévu cette année de concours au profit du Téléthon, car le comité des fêtes a proposé aux associations de Surzur de mutualiser nos actions pour un week-end Téléthon les 6 et 7 décembre 2025.

Pour finir, comme nous l'avions déjà exposé lors de l'assemblée générale de l'année dernier il avait été décidé de ne plus prévoir de loto dans la salle des fêtes, compte tenu de sa capacité d'accueil qui est à 200 personnes, et qu'accueillir plus de personnes serait irresponsable en matière de sécurité. Il laisse la parole à la trésorière Jocelyne.

Elle informe l'assemblée que nous sommes positionnés à plusieurs reprises pour obtenir le gymnase, et sans acceptation jusqu'à ce jour.

Elle précise que le gymnase n'est pas chauffé, que si celui-ci nous était accordé, le prix de la location comprenant la pose de moquette serait de 750€, sans fourniture de table et chaises.

Par conséquent, nous avons décidé de prévoir un grand loto qui se déroulera le samedi 7 février 2026 à la Salle du Lenn à Ambon pouvant accueillir 400 personnes assises.

La location de cette salle est à 535€ pour le week-end (prix actuel). Nous devons prévoir la location de tables et chaises supplémentaires car la salle n'est équipée que de 375 chaises et 52 tables de 4 personnes. La location a été prévue avec le comité des fêtes de Muzillac au prix de 3€ la table et 0.50€ la chaise, il se charge de livrer le matériel et de venir le récupérer au prix de 20€.

Elle finit par la présentation du budget estimatif prévisionnel pour l'année 2025, soit 8 975 € de dépenses et 9 980 € de recettes.

Elle précise que nous n'avons pas présenté de dossier de subvention pour l'année 2025 compte tenu de notre trésorerie actuelle, qui correspond en très grande partie à l'excédent de notre résultat cumulé. Une subvention de 200€ nous a été attribuée pour 2024.

Elle rappelle d'une part, que pour présenter un dossier de demande de subvention, cela doit correspondre à un besoin réel pour l'organisation d'une manifestation ou événement nécessitant un besoin de trésorerie pour le finaliser. Et d'autre part que l'objectif des associations à but non lucratif n'est pas de générer des bénéfices.

COTISATIONS 2025

Il a été décidé par le bureau de modifier le montant de la cotisation pour un couple, soit 25 € au lieu de 20 €. Le montant de la cotisation pour 1 personne restera à 15 €.

Comme le prévoit le statut, cette décision devant être validée en assemblée générale, il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Dominique MICHEL souhaite connaître les raisons de cette augmentation.

Le président indique que certains payaient une cotisation couple au prix de 20€ et que les conjoints ne pratiquaient pas la pétanque, mais pouvaient bénéficier du prix adhérent lors des repas.

Jocelyne précise également, qu'il ne s'agit pas de la raison essentielle. Elle rappelle que nous sommes une association où le prix de la cotisation est la plus basse et qui prévoit aussi un tarif dégressif pour un couple.

Il est précisé que le prix couple ne sera plus appliqué pour la famille autre que couple (enfants majeurs, frères, sœurs).

1 personne est contre

0 abstention

40 personnes pour

Les tarifs sont validés à la majorité.

Jocelyne rappelle qu'en qualité d'association, conformément à l'article L.321-4 du Code du Sport, nous avons le devoir de vous informer de votre intérêt à souscrire une garantie individuelle « accidents corporels » ou de vérifier auprès votre compagnie d'assurance.

Certains d'entre vous ont souvent cette couverture dans leur contrat d'assurance.

Pour ceux qui le souhaitent vous pouvez adhérer auprès la compagnie d'assurance GROUPAMA en remplissant le bulletin d'adhésion pour un coût de 7.94 €, montant qui sera à ajouter au montant de votre cotisation annuelle.

Elle informe également les adhérents que les prix des cotisations étant validé, la plateforme Hello association sera mis en place pour ceux qui le souhaitent.

Le président reprend la parole concernant les horaires suite à une demande de certains adhérents. Actuellement les horaires annuels sont de 14h30 à 17h00.

Proposition :

- 14h00 à 16h30 toute l'année
- 14h30 à 17h00 toute l'année
- Horaire été : 14h30 à 17h00 et horaire hiver : 14h00 à 16h30

A la majorité des voix il a été décidé de fixer les horaires été et hiver (passage officiel aux heures été/hiver), soit :

Été : 14h30 à 17h00

Hiver : 14h00 à 16h30

QUESTIONS DIVERSES

Question de Jean-Louis RAIMBAULT

Concernant la remarque faite par Jocelyne sur la caisse « buvette » qui était en déficit cette année. Il propose de demander aux adhérents 1 euro par mois afin d'alimenter la caisse.

Le bureau étudiera cette question dans sa prochaine réunion de bureau.

Question de Sylvie DRUMARE

Une personne de Muzillac qui a déjà participé à nos concours est venu dimanche 22/12/2024 pour nous proposer de nouveau de pouvoir faire une rencontre amicale avec leur association. Elle souhaite savoir ce qu'il en est.

Effectivement, il nous propose de nous rencontrer pour un concours amical, où participerait également PLESCOP et une autre commune. Ils ont déjà fait se genre de rencontre sur la journée avec partage d'un barbecue.

Nous avons échangé nos numéros de téléphone afin de nous recontacter.

Florian WINCLER fait remarquer qu'il n'est pas trop d'accord si ces rencontres sont récurrentes.

Nous lui indiquons que cette rencontre n'aurait lieu qu'une fois dans l'année et qu'il ne s'agirait que de rencontre loisir et amicale.

L'idée de rencontre est validée par l'assemblée.

Le président remercie les adhérents et les invites à partager le buffet qui a été préparé par René DOUCHY avec l'aide de Dominique MARLOT.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et la trésorière.

A Surzur, le 08 janvier 2025

Le Président de séance
Christophe VOISIN



La trésorière
Jocelyne DARDEVET

